



Rapport d'audit du décret plastique n°2021-461 du 16 avril 2021

Audit initial

Ce rapport est destiné à :

FDL

Référence LRQA :	FQA00002735
Dates d'audit :	1° décembre 2023
Site audité :	Prahecq
Equipe d'audit :	xx

Ce rapport a été présenté à et accepté par

Nom : xx

Fonction : Resp Qualité Environnement et développement durable

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.



Sommaire

1.	Synthèse pour la direction	3
2.	Tableau des constats	4
3.	Détail des activités auditées et des constats d'audit	5
4.	Plan d'audit	5

1. Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ;
- suivi le cas échéant des constats antérieurs.

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « **Conditionnement de vin en tonnelets** », sous réserve d'approbation en revue technique.

Forces

Analyse très complète des exigences applicables,
Déclinaison sous forme d'une analyse de risque,
Mise à disposition des moyens appropriés pour le nettoyage des postes (Ex : Aspirateurs) et en cas de déversement accidentel (Ex : zone déchargement)
Propreté et rangement dans les zones de travail et de stockage
Personnel attaché à bien faire

Faiblesses

Une non-conformité mineure identifiée

- Un sac de colorants entamés sans une fermeture complète



2. Tableau des constats

1. Grade du constat *	2. Statut du constat	3. Description du constat LRQA	4. Revue du constat par LRQA
5. Activité, département ou thème	6. Date du constat	7. AAMM<trigramme>seq.#	8. Clause applicable

Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Non-conformité mineure	Nouveau	Lors de l'audit du secteur Extrusion, il a été constaté qu'un sac de colorant partiellement utilisé était stocké sur la palette en cours sans une fermeture efficace (simplement refermé manuellement). Le cas est isolé. Risque : en cas de chute de la palette, le sac va s'ouvrir et les granulés se reprendre au sol.	Action curative : fermeture du sac de manière hermétique. Vu ce jour pendant l'audit Analyse des causes : 1/ routine : l'enroulement du sac est considéré comme suffisant par les opérateurs 2/ absence de contenant spécifique pour les sacs entamés Action corrective : 1/ Rappel des règles de fermeture hermétique Délai : immédiat 2/ Achat de bac avec couvercle solidaire dédié Délai : 31/12/2023 Moyen de vérification de l'efficacité : inspection mensuelle	Extrusion	01/12/23	PhD 01	Emballages et transport



3. Détail des activités auditées et des constats d'audit

4. Plan d'audit